



Montréal, le 27 février 2024

**PAR COURRIEL**

Directrice des soins infirmiers

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
Hôpital Santa-Cabrini  
5655, rue Saint-Zotique Est  
Montréal, Québec H1T 1P7

**Objet : Visite de surveillance générale de l'exercice professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires**

Madame,

Afin d'évaluer les divers aspects de la profession et de vérifier la qualité de l'exercice professionnel des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), son comité d'inspection professionnelle (CIP) réalise des visites de surveillance générale de la profession dans divers établissements du Québec. Le CLSC de Mercier-Est a été sélectionné pour la période 2024-2025, je vous annonce donc que vous recevrez les **7 et 8 mai 2024**, la visite des inspecteurs mandatés par le CIP.

Nous tenons à vous assurer que les directives de santé publique seront respectées en tout temps par l'équipe d'inspection lors de la visite dans votre milieu de soins. De plus, les inspecteurs suivront rigoureusement les politiques internes et les procédures de prévention et de contrôle des infections de votre milieu, adaptées au contexte actuel.

Vous trouverez sur le site internet de l'Ordre les documents ci-dessous, sur lesquels se basent les inspecteurs pour évaluer les normes de la profession :

- ✓ Le [Profil des Compétences](https://www.oiaq.org/public/inspection-professionnelle/la-competence);  
(<https://www.oiaq.org/public/inspection-professionnelle/la-competence>)
- ✓ le [Code de déontologie](https://www.oiaq.org/public/code-de-deontologie);  
(<https://www.oiaq.org/public/code-de-deontologie>)

Ainsi que :

- ✓ le [Programme 2023-2024 de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire](#).

Notez que le plan de visite détaillant les différentes étapes de cette dernière ainsi que l'avis d'inspection sont en pièces jointes et doivent être affichés à la vue des infirmières auxiliaires au moins quinze jours avant la visite.

**Pendant toute la durée de la visite dans votre établissement**, les inspecteurs auront besoin d'un **local verrouillé** et d'un poste de travail, disponibles en tout temps ainsi que des *Méthodes de soins informatisées*, en **format électronique**, le cas échéant.

Dans le but de compléter le dossier de visite de surveillance générale relatif à la visite dans vos installations, nous vous prions de nous retourner les documents suivants **au plus tard le 5 avril 2024**

- la **liste des infirmières et infirmiers auxiliaires** travaillant dans votre établissement, avec leurs numéros de permis de l'Ordre, le document doit être en format Excel;
- le **tableau de planification** dûment complété des quarts de travail des infirmières et infirmiers auxiliaires qui seront en poste les **7 et 8 mai 2024** ;
- le **code d'éthique** de l'établissement;
- la **procédure de gestion** des narcotiques et des drogues contrôlées;
- le protocole d'**utilisation et de surveillance des narcotiques et des drogues contrôlées**;
- la procédure d'utilisation du **système de distribution des médicaments**;
- la politique sur l'utilisation exceptionnelle des **mesures de contrôle et d'isolement**;
- la politique et procédure sur la **rédaction des notes au dossier**;
- la politique et procédure du **suivi post chute**;
- le guide de **prévention** et de **contrôle des infections**;
- le dernier **rapport annuel** du comité de gestion des risques et de la qualité (LSSSS, loi 71) ;
- la **description** de poste de l'infirmière et infirmier auxiliaire pour chacune des missions;
- la **liste des activités professionnelles autorisées** aux infirmières auxiliaires de l'établissement;
- les **programmes de formation continue** en cours ou reçus au cours des deux dernières années;
- les **rapports annuels** du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) des deux dernières années;
- le **rapport de visite** d'évaluation de la qualité du milieu de vie (visite ministérielle) et le plan d'action;
- le dernier **rapport** d'Agrément Canada et du Conseil québécois d'agrément.

Vous pouvez nous transmettre la documentation requise par courrier électronique au [service.inspection@oiaq.org](mailto:service.inspection@oiaq.org).

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, c'est avec plaisir que nous y donnerons suite.

Vous remerciant pour votre précieuse collaboration, veuillez agréer, nos salutations cordiales.



Stéphanie Fortier, inf. aux.  
Directrice  
Direction Encadrement de la profession  
Et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

p.j. Plan de visite, avis d'inspection et tableau de planification